



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 124633

Texte de la question

Mme Marie-Louise Fort attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la médecine scolaire. Les médecins scolaires sont titulaires de contrats passés avec le rectorat et ont des vacances fixées sur le calendrier scolaire : ces médecins ne sont donc pas rémunérés pendant les vacances scolaires. De plus les contrats doivent être renouvelés chaque année. Cette lourdeur de fonctionnement rend le poste peu attractif. Ce qui explique que l'on dénombre seulement 1 400 médecins titulaires sur l'ensemble du territoire national. Aussi elle lui demande s'il envisage de pourvoir à ces postes, en permettant aux médecins à la retraite qui le souhaitent, de continuer à exercer une activité professionnelle. Cela permettrait de pallier la pénurie des effectifs des médecins scolaires qui à terme peut être dommageable pour la santé des enfants.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Louise Fort](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124633

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13213

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)